



# La sécurité des salarié(e)s avant tout

**Une société qui perd ses repères, qui plonge dans l'incertitude du quotidien amène inexorablement à de vives tensions.**

**Chaque jour, les salarié(e)s de la CEPAC doivent faire face à la montée du mécontentement, de l'agressivité, qui amènent parfois à des drames. Les exemples de Pont de Vivaux, du Redon, de Rivière Salée ou de Beauséjour se multiplient à échéances de plus en plus courtes.**

**Plus aucun point de vente n'est épargné par la probabilité d'un incident pouvant toucher à l'intégrité physique des salarié(e)s.**

**Jadis, les valeurs à protéger étaient fiduciaires, aujourd'hui elles sont humaines.**

**L'avenir n'augure aucune désescalade des tensions sociales présentes.**

**Il est aujourd'hui évident que notre modèle de distribution ouvert et en proximité de nos clients doit être adapté, là où cela est nécessaire, à cette configuration et en priorité dans les agences sensibles. Dans ces dernières, le renfort d'un ETP permanent à l'accueil est une évidence.**

**La priorité est, et doit être, la sécurité des salarié(e)s, qui relève des obligations et de la responsabilité de l'employeur.**

Le bureau Syndical  
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)



## Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

### Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

